

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



SAINT-BRIEUC, LE 10 NOVEMBRE 2025

CONVENTION DE SERVICES COMPTABLE ET FINANCIER

LE DÉPARTEMENT LA DDFIP ET LA PAIERIE DÉPARTEMENTALE RENFORCENT LEUR COOPÉRATION AVEC LA SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION

Ce lundi 10 novembre, le Département des Côtes d'Armor, la Direction départementale des Finances Publiques et la Paierie départementale ont signé une nouvelle convention de services comptable et financier (CSCF) pour une durée de quatre ans, en présence de Vincent Alleno, vice-président du Département délégué aux finances, au numérique et aux contrats de territoire, et de Guillaume ROBERT, directeur général adjoint de la Direction Générale des Finances Publiques.

La convention de services comptables et financiers 2025-2028 a pour finalité de pérenniser et de renforcer la relation partenariale entre le Département, la Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) et la Paierie départementale. Cette démarche vise à une amélioration de la qualité comptable, à une sécurisation et une modernisation des échanges et à une plus grande efficacité du service public.

Pour rappel, la dernière convention (2018 -2021) avait permis de mettre en place la dématérialisation totale des pièces comptables et la mise en œuvre de contrôle allégé en partenariat (CAP) sur 4 chaînes de dépenses : actions éducatives poursuivies en Maisons du Département ; frais de mission ; paie des assistants familiaux ; subventions de fonctionnement versées aux organismes publics ainsi qu'aux personnes, associations et aux organismes de droit privé. Le CAP sera renouvelé pour la période 2025-2027 sur les quatre postes de dépenses mentionnés ci-dessus.

La convention de services comptables et financiers 2025-2028 est construite autour de 5 axes :

Axe 1 : Renforcer la fluidité et la dématérialisation des échanges entre le Département et la Paierie départementale

Axe 2 : Améliorer l'efficacité des procédures en optimisant la chaîne de la dépense

Axe 3 : Améliorer l'efficacité des procédures en optimisant la chaîne des recettes

Axe 4 : Renforcer la fiabilité des comptes et la démarche de contrôle interne comptable

Axe 5 : Développer l'offre de conseil et d'expertise



CONTACT PRESSE

Direction de la Communication
Marion Sevenier
marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83